

Étaient présents :

Alice AMELIN – Myriam BELLOC - Sandra BOUSQUET – Jean CORBANÈSE – Philippe DELIGNE – Aude DELPEYROU – Stéphane DENOYELLE – Francis DUSSILLOLS – Paulette LAPRIE – Yvon MARTIN – Patrick TAUZIN - Denis VIMENEY.

Étaient absents excusés :

Jean-Paul BARITAUT — Gaëlle DELPRAT.

Secrétaire de séance :

Philippe DELIGNE

ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 3 mars 2016.

PÉRIMÈTRE DU SITE GARONNE DANS LE CADRE DU RÉSEAU EUROPÉEN NATURA 2000

La Garonne a été désignée en 2004 comme élément du réseau européen NATURA 2000. Les derniers documents d'objectifs ont redessiné le périmètre du site Garonne pour tenir compte des enjeux et d'une échelle plus appropriée. Pour ce qui concerne St Pierre d'Aurillac ce nouveau tracé ne modifie rien et seul le lit majeur est classé le long de la Commune, la « plage » étant considérée comme artificialisée cet espace n'est pas intégré au classement. Ces modifications ne changeant donc rien pour le développement de la Commune en particulier touristique et correspondant à l'intérêt écologique que la Municipalité a toujours défendu (ex. avec le classement en site protégé des Jétins), le Conseil donne un avis favorable au tracé proposé.

AFFECTATION DES RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE 2015 SUR LES BUDGETS 2016

Après avoir constaté les résultats des comptes administratifs votés par le Conseil en mars, le Maire propose au conseil de les affecter de la façon suivante :

	commune	service assainissement	chaufferie bois
<i>fonctionnement</i>			
dépenses	1 111 102.27 €	77 921.99 €	46 607.96 €
recettes	1 256 013.98 €	74 337.68 €	54 636.98 €
résultat de l'année	144 911.71 €	-3 584.31 €	8 029.02 €
report 2014	40 667.16 €	10 529.45 €	48.48 €
résultat cumulé	185 578.87 €	6 945.14 €	8 077.50 €
<i>investissement</i>			
dépenses	483 211.54 €	29 872.55 €	28 003.46 €
recettes	722 744.14 €	54 499.58 €	51 268.78 €
résultat de l'année	239 532.60 €	24 627.03 €	23 265.32 €
report 2014	-294 865.06 €	71 179.89 €	71 424.25 €
résultat cumulé	-55 332.46 €	95 806.92 €	94 689.57 €
besoin de financement	-107 132.46 €	45 806.92 €	36 989.57 €
report en fonctionnement	55 578.87 €	6 945.14 €	8 077.50 €
1068 en investissement	130 000.00 €	0.00 €	0.00 €

Le Conseil adopte ces affectations en soulignant cependant qu'aucun résultat n'est suffisant pour couvrir le remboursement du capital des emprunts ce qui est très inquiétant.

VOTE DU TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Le travail des commissions et les notifications des dotations d'état en baisse pour la 3ème année n'ont pas permis d'équilibrer le budget de la commune sans modification du taux des impôts locaux. Les bases notifiées ne sont pas assurées car l'État a modifié à nouveau les conditions d'exonérations de la taxe d'habitation (après les nombreuses réactions de contribuables en particulier âgés en 2015) mais ne maîtrise pas les conséquences sur la fiscalité à ce jour. Donc les recettes totales issues des 3 taxes (habitation, foncier bâti et foncier non bâti) que le conseil doit voter aujourd'hui ne sont pas forcément celles qui seront encaissées par la commune d'ici la fin de l'année. Le Maire souligne que cette incertitude n'est pas la seule qui bride la confection des budgets comme il le précisera lors du vote suivant et qu'il doit proposer au Conseil une augmentation des taux de 4% pour équilibrer le budget de la Commune. Ce qui donne les taux suivants pour 2016 :

taxes	bases notifiées	taux 2015	taux plafonds	taux 2016	produits attendus
taxe d'habitation	1 167 000 €	17.00%	59.81%	17.66%	206 092 €
taxe foncière s/bâti	940 000 €	18.00%	63.92%	18.70%	175 780 €
taxe foncière s/ non bâti	32 900 €	98.88%	132.50%	102.72%	33 795 €

VOTE DES BUDGETS

Le Maire présente ensuite au Conseil le contexte dans lequel les commissions ont été amenées à construire les budgets pour 2016. La situation budgétaire et financière de l'ensemble des communes est très tendue et difficile en raison surtout de l'impact de la baisse cumulée des dotations d'état. Par exemple pour St Pierre d'Aurillac la compensation de cette baisse sur 4 ans nécessiterait une augmentation des taux des impôts locaux de 40%. La décision a donc été prise dès 2015 de procéder à des économies sans pour autant toucher aux services rendus à la population ce qui a permis de faire face aux effets du gros investissement que représente l'extension de l'école dont la décision avait été prise avant l'annonce des baisses de dotations. Le Maire précise à cet égard que les communes, et la nôtre en particulier, ne peuvent plus investir et que la chaufferie bois et l'école ne seraient plus réalisables aujourd'hui. En 2016 cette situation se complique par le remboursement de l'emprunt relais pour l'école de 150.000 €. Le Maire informe le Conseil que l'Association des Maires de France a tiré le signal d'alarme car beaucoup de communes ne peuvent « boucler » leur budget 2016 même sans investir surtout en raison des baisses de dotations d'État et des réformes (dotation globale de fonctionnement, dotation de solidarité urbaine et rurale) annoncées pour les années à venir. Or les collectivités territoriales sont d'importants investisseurs faisant vivre l'économie locale et nationale, c'est donc un véritable « suicide » que de les priver de leur capacité d'investissement.

En ce qui concerne St Pierre d'Aurillac :

- de nouvelles sources d'économies vont être recherchées en essayant de ne pas toucher aux services offerts mais le Conseil est bien conscient que la seule marge de manœuvre se situe dans les charges de personnel (moins de 41% du budget de fonctionnement, le maximum recommandé étant de 50%)
- la baisse de 20.000 € de la DGF est difficilement compensable, l'augmentation de 4% des taux des impôts locaux ne rapportant que 15.600 €
- la fusion des CDC et la répartition des compétences auront des conséquences sur l'allocation de compensation versée aux communes par les CDC correspondant à une partie de l'ancienne taxe professionnelle. Par exemple la compétence voirie qu'a la CDC de La Réole à laquelle nous allons être rattachés, se chiffre par une dépense évaluée à 1.600 € du km (des voies d'intérêt communautaire) qui sera déduite de l'allocation, très logiquement car nous n'aurons plus les dépenses correspondantes.
- si l'état décide d'un moratoire des baisses de dotations en 2017 ce sera certainement en obligeant les communes à investir l'équivalent des sommes récupérées mais cela ne règlera pas le problème de fond
- la création de communes nouvelles par fusion si elle permet de retrouver des dotations « normales » (en impactant fortement l'enveloppe des dotations pour les autres communes) constitue de fait une « fuite en avant » qui ne règle pas non plus la capacité d'autofinancement
- contrairement au budget de l'état, les emprunts des communes ne peuvent financer que les dépenses d'investissement et les 2 seuls leviers existant pour les élus sont : les impôts et les charges de personnel avec les conséquences sur les services rendus.

- Le conseil sera amené en 2016 et en 2017 à procéder à des arbitrages politiques importants sur les dépenses et services à maintenir (ex. remplacement de la DGS partant à la retraite en 2017).

BUDGET COMMUNAL

Le Maire présente le résultat du travail des Commissions et des arbitrages de la Commission des Finances, ce qui donne un budget équilibré de la façon suivante :

section de fonctionnement			
dépenses réelles		recettes réelles	
011 - charges générales	349 144.00 €	013 - atténuation de charges	150.00 €
012 - charges de personnel	470 250.00 €	70 - produits des services	90 320.00 €
022 - dépenses imprévues	5 053.50 €	73 - impôts et taxes	627 047.00 €
65 - gestion courante	132 984.40 €	74 - dotations	305 802.00 €
66 charges financières	57 770.00 €	75 - autres revenus	16 500.00 €
67 - autres charges	0.00 €	76 - produits financiers	0.00 €
		77 - produits exceptionnels	4 940.00 €
total dépenses réelles	1 015 201.90 €	total des recettes réelles	1 044 759.00 €
dépenses d'ordre		recettes d'ordre	
023 - virement à la section d'investissement	130 000.00 €	002 - excédent reporté	55 578.87 €
675 & 676 - sortie de l'actif	0.00 €	042 - travaux en régie	45 000.00 €
68 - amortissements	135.97 €	775 & 776 - sortie de l'actif	0.00 €
total des dépenses d'ordre	130 135.97 €	total des recettes d'ordre	100 578.87 €
TOTAL GENERAL	1 145 337.87 €	TOTAL GENERAL	1 145 337.87 €
section d'investissement			
dépenses réelles		recettes réelles	
020 - dépenses imprévues	915.08 €	10 - dotations et FCTVA	71 000.00 €
10 - dépenses financières	0.00 €	1068 - affectation de N-1	130 000.00 €
16 - remboursement du capital des emprunts	271 544.43 €	13 - subventions	19 956.00 €
20, 21 & 23 - études et travaux	51 800.00 €	16 - emprunts	73 500.00 €
total des dépenses réelles	324 259.51 €	total des recettes réelles	294 456.00 €
dépenses d'ordre		recettes d'ordre	
001 - déficit reporté	55 332.46 €	021 - virement de la Section de fonctionnement	130 000.00 €
040 - travaux en régie	45 000.00 €	024 - produits de cession	0.00 €
19 - sorties de l'actif	0.00 €	040 - amortissement	135.97 €
total des dépenses d'ordre	100 332.46 €	total des recettes d'ordre	130 135.97 €
TOTAL GENERAL	424 591.97 €	TOTAL GENERAL	424 591.97 €

BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT

L'action judiciaire engagée entraîne des dépenses de fonctionnement plus importantes que les autres années et rendant difficile d'équilibrer le budget 2016 sans une participation du budget communal (Cf. article 747).

article	chapitre	objet	voté
	022	dépenses imprévues	222.32
6063	011	petit matériel	550.00
6135	011	location pompe début 2015	1 500.00

61558	011	hydrocurage racines Lotissements	1 950.00
6226	011	frais de missions et honoraires :	10 550.00
6281	011	participations, cotisations	1 500.00
66111	66	intérêts de la dette	12 650.00
6743	67	participat° Loi Oudin Santini 1%	240.00
6811	042	dotation aux amortissements	56 506.38
		TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	85 668.70
	002	excédent reporté	6 945.14
70128	70	taxes et redevances	52 000.00
741	47	prime épuration agence de bassin	12 000.00
747	74	subvention budget communal	4 000.00
777	042	amortissement des subventions	10 623.56
778	77	autres produits exceptionnels	100.00
		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	85 668.70
001		déficit reporté	0.00
020		dépenses imprévues	4 889.74
13912	040	amortissement des subventions	7 623.27
13913	040	amortissement des subventions départ	29.34
13918	040	amortissement des subventions	2 970.95
1641	16	remboursement du capital des emprunts	16 800.00
21532	21	curage et réfection des bassins STEP	120 000.00
		TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	152 313.30
001		excédent reporté	95 806.92
28151	040	amortissements	20 960.00
281532	040	amortissements	35 546.38
		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	152 313.30

BUDGET DE LA CHAUFFERIE BOIS

Le Maire présente le projet de budget qui comprend l'extension du réseau de chaleur bois au lotissement Le Graveyron puisque ce budget a conservé une capacité d'autofinancement venant des subventions importantes reçues (en particulier de l'Europe) lors de la construction de la chaufferie, avec une réserve sur le fonds de concours à verser à Gironde Habitat pour les ballons mixtes à installer.

<u>chapitre</u>	<u>objet</u>	<u>voté</u>
022	dépenses imprévues	2 505.68
011	dépenses d'entretien et droits divers	22 501.00
012	remboursement de personnel à la commune	6 000.00
66	intérêts de la dette	7 400.00
042	dotation aux amortissements	14 522.29
023	virement à la section d'investissement	5 000.00
	<u>total dépenses de fonctionnement</u>	<u>57 928.97</u>
002	excédent reporté inscrit 2015 = 48,48 €	8 077.50
70	vente de produits (chaleur)	36 000.00
77	remboursement sinistre par assurance	4 000.00
042	subvention transférée au résultat	9 851.47
	<u>total des recettes de fonctionnement</u>	<u>57 928.97</u>
020	dépenses imprévues	6 140.39
16	remboursement du capital des emprunts	18 900.00
21	extension le Graveyron	182 320.00
040	amortissement des subventions	9 851.47

<u>Total des dépenses d'investissement</u>		<u>217 211.86</u>
001	excédent reporté	94 689.57
021	virement de la section de fonctionnement	5 000.00
040	amortissement	14 522.29
13	subvention Ministère de l'environnement	54 000.00
16	emprunt (en attente DETR)	49 000.00
<u>Total des recettes d'investissement</u>		<u>217 211.86</u>

Avant de procéder au vote formel sur les budgets présentés, le Conseil tient à faire remarquer que les communes et les autres collectivités (dont les départements en grande difficulté y compris pour leur pérennité) sont obligées par l'État à diminuer fortement leurs dépenses alors que la question à se poser est celle des recettes. La scandale des « Panama Papers » met en évidence ce que le Conseil dit depuis longtemps à savoir que l'argent pour relancer l'économie et rendre les services publics à la population doit être pris là où il est, là où il s'évade par milliards qui échappent à la solidarité. Le Conseil n'aime pas voter de tels budgets qui lui sont imposés et ne répondent plus aux engagements politiques qu'il a pris mais qu'il subit sans prise sur les décisions ni marge de manœuvre.

Dans ce contexte, les budgets de la Commune, du service assainissement et de la chaufferie bois sont mis aux voix du Conseil par le Maire et sont adoptés par chapitre après lecture par 11 voix pour et une abstention.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT AU TITRE DU FDAEC POUR 2016

Le Maire rappelle l'objectif du FDAEC qui est une forme de péréquation dans l'aide apportée aux communes, en particulier les petites communes rurales, par le Conseil Départemental. Il s'agit d'une politique volontariste unique en France et qui, de ce fait, reste aléatoire d'autant plus que les Départements ont également d'importantes difficultés budgétaires (Cf. l'augmentation de la fiscalité de 9% pour la Gironde). Jean CORBANÈSE a assisté à la réunion initiée par les conseillers départementaux du canton afin de fixer les critères de répartition de l'enveloppe allouée. Les propositions faites ont été contestées par certaines communes et ont été revues, le fonds pour St Pierre d'Aurillac passant de 17.250 € à 19.596 € soit un peu moins qu'en 2015. Pour 2016 donc la Commune présentera un dossier de demande de subvention pour l'achat de matériels et divers travaux sur la base de devis pour un total de dépenses de 62.481,05 € HT soit une aide du département de 31,9%.

QUESTIONS DIVERSES ET COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS

- ✓ CHAUFFERIE BOIS: le Maire a participé à la 1^{ère} réunion de réflexion sur la mise en commun des moyens nécessaires à la gestion des chaufferies bois du Sud Gironde. Il tiendra le Conseil informé du résultat du travail engagé.
- ✓ MISSION LOCALE: Myriam BELLOC a participé à la dernière assemblée générale et informe le Conseil qu'elle fait partie du bureau, la Présidente restant Mme CANTURY.
- ✓ SIPHEM: La CDC a désigné le Maire pour remplacer Aude DELPEYROU qui ne pouvait que très rarement assister aux réunions du Conseil Syndical.
- ✓ CDC: il y a une réunion importante le 25 avril (20h30 pôle sportif) sur la phase 3 du SCOT (schéma de cohérence territoriale) et plus particulièrement sur le schéma de déplacements et transports. Les élus et défenseurs des usagers des transports publics sont invités à y participer nombreux. Par ailleurs Francis DUSSILLOLS est président par intérim en remplacement de JP. JAUSSERAND démissionnaire en attendant l'élection d'un nouveau Président, poste auquel il n'est pas candidat. Il continuera jusqu'au 31 décembre à travailler pour éviter toute discontinuité dans les services rendus à la population par la CDC. Dans le cadre de la fusion plusieurs questions se posent dont le travail déjà fait sur le PLUi et l'aménagement très haut débit essentiel pour le développement du territoire ; une rencontre est déjà programmée avec la CDC du Réolais pour travailler sur le rattachement des 5 communes (St Laurent du Plan, Ste Foy la Longue, Caudrot, St Martin de Sescas et St Pierre d'Aurillac).

L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance à 20h20.